

**Comité de vigilance – LET d'Hébertville-Station****COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ****Tenue le 21 avril 2017 à 13 h 30****au LET d'Hébertville-Station****100, Rang 9 Sud, Hébertville-Station****Présences¹ :**

M. Marco Bondu, organisme de bassin versant du Saguenay, organisme régional voué à la protection de l'environnement

Mme Monique Laberge, présidente du conseil d'administration, Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean

M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l'exploitant/propriétaire

M. Serge Pilote, président de l'Association des propriétaires du Lac Bellevue, groupe local susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement

M. Yvan Thériault, conseiller de Saint-Bruno, représentant de la municipalité où est situé le chemin du LET

M. Léon Maltais, représentant des citoyens d'Hébertville-Station, municipalité où est situé le LET

M. Gilles Fortin, représentant des citoyens de Saint-Bruno, municipalité où est situé le chemin du LET

Personnes-ressources :

Mme Stéphanie Fortin, directrice des communications de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

M. Dominic Simard, responsable des lieux d'enfouissement de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

M. Jonathan Ste-Croix, directeur des opérations, infrastructures et équipements de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Mme Lisa Gauthier, coordonnatrice à l'environnement de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Absences :

M. Louis Ouellet, maire de L'Ascension de N.S., représentant de la MRC où est situé le LET

M. Hamid Benouanass, conseiller d'Hébertville-Station, représentant de la municipalité locale où est situé le LET

¹ La participation des membres à ce comité se fait bénévolement.

1. Mot de bienvenue

M. Serge Pilote, souhaite la bienvenue aux membres. Avant de présenter l'ordre du jour, M. Pilote mentionne qu'il doit quitter à 15 h 30. Les membres s'entendent pour que le comité se termine à cette heure.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Pilote fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Suivi Lac Bellevue
2. Suivi des travaux 2016
3. Usine de traitement – Mise à jour
4. Rapport annuel 2016
5. Suivi dossier Saguenay
6. Suivi du rapport de consultations publiques
7. Levée de l'assemblée

M. Pilote demande à ce que le point concernant le Lac Bellevue soit traité à la toute fin du comité. Les membres sont d'accord et le point est déplacé à la fin de l'ordre du jour. Mme Laberge se demande si on doit lire et accepter le compte rendu de la dernière rencontre? Elle se questionne sur le fait que ce ne soit pas dans l'ordre du jour. Mme Fortin répond que le compte rendu doit être approuvé très rapidement après chacune des rencontres, car la RMR a l'obligation de le transmettre dans les 30 jours suivant la réunion au ministère. M. Pilote se questionne tout de même sur la suite à donner après chaque réunion. Il a l'impression que certains points tombent dans l'oubli. M. Bondu suggère donc qu'un point de suivi du comité précédent soit toujours ajouté dans les ordres du jour.

Élément de suivi : ajouter un élément dans l'ordre du jour pour faire un suivi des demandes des comités précédents.

3. Suivi des travaux

M. Ste-Croix fait le suivi des travaux.

COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION

Suivi des travaux 2016

4^e cellule d'enfouissement

- Début des travaux automne 2016
- Fin novembre 2016
- Entrepreneur : Entreprises Alfred Boivin
- Coût des travaux : 1.1 M \$
- Capacité : 185 000 m³





Mme Laberge se demande si la RMR suit la séquence d'enfouissement et d'utilisation des cellules telles que planifiées? M. Ste-Croix répond que oui. La RMR utilise les cellules selon l'étude de séquençage initiale. Même qu'elle accuse un certain retard puisque l'enfouissement des matières va en diminuant. En 2016, le tonnage est passé sous la barre des 50 000 tonnes pour la première fois. C'est donc un retard positif. Mme Laberge confirme que cette tendance est provinciale et c'est ce que le plus récent bilan de Recyc-Québec a confirmé. M. Rouleau renchérit en soulignant que dans son nouveau PGMR, la RMR s'est donnée comme objectif de ramener sous la barre des 400 kg/habitant/année la quantité de matières résiduelles éliminées.

M. Pilote se demande qu'est-ce qui arrive avec les sacs de plastique ramassés au centre de tri. M. Ste-Croix répond que ceux-ci sont mis en vente sur les marchés comme les autres matières récupérées. Depuis quelque temps, la RMR a développé une nouvelle façon de les récupérer en les mettant en ballot au centre de tri de Roberval. C'est une machine qui a été développée par l'équipe à l'interne accompagnée d'un inventeur régional. Mme Laberge se demande si le Saguenay allait embarquer dans ces nouvelles façons de faire? Selon elle, il est primordial qu'ils fassent autant d'efforts que la RMR pour le Lac-Saint-Jean et c'est pourquoi nous devons les pousser à le faire.

M. Maltais se demande si la diminution de l'enfouissement a des effets sur les écocentres et l'augmentation de la matière dans ceux-ci? M. Ste-Croix répond que pas nécessairement, mais il y a effectivement une tendance à la hausse dans les écocentres. C'est difficile de faire un lien direct avec une diminution de l'enfouissement considérant l'augmentation de la consommation. Cependant, plusieurs municipalités notent une forte diminution des dépôts sauvages dans leur localité. Mme Laberge demande si l'entente signée avec le Saguenay prévoit une mesure pour les obliger à diminuer l'enfouissement. M. Rouleau répond que l'entente permet actuellement

l'ouverture de nouveaux canaux de communication entre les organisations. Le premier pas aura été de faire de la sensibilisation ensemble. Concernant les opérations, des discussions sont en cours, mais c'est plus long. Mme Laberge précise que c'est très important qu'ils s'arriment à la Régie. M. Maltais souligne que nous devons cependant respecter leur rythme, tout comme pour le Lac-Saint-Jean, avant d'arriver à notre niveau, ils ont des étapes à franchir.

M. Ste-Croix explique maintenant la situation qui a mené à une sanction administrative pécuniaire lors de la construction de la 4^e cellule.

COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION

Suivi des travaux 2016

Sanction administrative pécuniaire (SAP)

- Incident qui s'est passé dans la nuit du 26 au 27 octobre 2016 pendant les travaux.
- Problème de coordination entre l'entrepreneur et les opérations de la RMR qui, jumelé à des conditions météo extrêmes, ont mené à l'échappement de lixiviat à l'extérieur de la cellule en construction.
- L'incident a été découvert le matin et le ministère a été informé immédiatement.
- L'eau s'est échappée dans l'enceinte du site, dans un fossé adjacent à la cellule.
- Des liquides ont été récupérés par camion vacuum et retournés au bassin d'accumulation.



COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION

Suivi des travaux 2016

Plan correctif

- Mise en place d'un plan d'analyse de risques pour tous les futurs travaux touchant les ouvrages en contact avec le lixiviat, une procédure d'analyse de risques environnementaux sera mise en place. Ainsi, chaque étape sera analysée par les responsables des travaux et par un représentant de la RMR.
- Cette procédure permettra de prévoir les mesures d'atténuation advenant un problème. De plus, lors de l'élaboration des travaux par les firmes d'ingénieurs, les étapes dans le projet comportant des risques environnementaux devront être identifiées et inscrites dans le devis de l'entrepreneur.



M. Ste-Croix explique que la quantité d'eau qui s'était échappée avait été estimée entre 0 à 60 m³ et que la RMR a mis sur pied un plan de mesures correctives qui a été déposé au ministère. M. Pilote demande si c'était arrivé parce que la RMR avait cessé le pompage de l'eau dans les cellules? M. Ste-Croix répond que c'était effectivement le cas. Dans la fin de semaine précédente, il y avait eu beaucoup de pluie et il a fallu arrêter le pompage. Le fond de la cellule fait de pierres concassées aurait pu servir pour emmagasiner l'eau, mais il y a eu un autre épisode de forte pluie qui a créé la situation. M. Pilote se demande ce qui s'est passé avec l'eau qui n'a pas été ramassée? M. Bondu veut savoir dans quel bassin versant l'eau s'est-elle échappée? M. Ste-Croix répond que ce serait probablement vers un affluent de la rivière Bédard.

4. Usine de traitement

M. Ste-Croix poursuit avec le suivi de l'usine de traitement.

COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION
Usine de traitement

Usine de traitement
Différents problèmes ont été rencontrés à l'usine de traitement et ils ont majoritairement été résolus. En voici le résumé :

- Retard de 3 mois dans la livraison de l'usine,
- Bris d'équipement lors de la période de rodage (dont 1 mois pour une soufflante),
- Certaines pièces n'étaient pas en acier inoxydable,
- Problèmes avec l'automate : arrêt de l'usine suite à une panne électrique, arrêt occasionnel de l'usine sans raison connue,
- Système de chauffage du lixiviat instable,
- Présence de bactéries filamenteuses.



M. Bondu se demande qu'est-ce qu'un automate? M. Ste-Croix explique que c'est en quelque sorte le « cerveau » de l'usine en entier. M. Ste-Croix précise que les bactéries filamenteuses limitent le traitement des matières en suspension et donc par le fait même l'eau doit retourner se faire traiter. M. Fortin se demande à quel pourcentage l'usine fonctionne actuellement? M. Ste-Croix répond qu'elle fonctionne à 100 %. M. Pilote se demande si pendant la période de rodage de l'usine la RMR avait tout de même réussi à traiter du lixiviat? M. Ste-Croix répond que oui, l'usine a traité sporadiquement, mais qu'il arrivait toujours des petits pépins qui faisaient en sorte que le traitement devait être arrêté créant ainsi une accumulation plus rapidement que prévu dans le bassin.

COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION

Usine de traitement

À ce jour, la régularité et l'autonomie de l'usine ont grandement augmenté.

D'ici quelques jours, l'usine devrait atteindre sa pleine capacité de traitement, soit 140 m³ par jour.

Certains volumes sont transportés dans un site de traitement situé à Saguenay de manière à conserver un niveau sécuritaire du bassin d'accumulation en attendant la fin de la fonte des neiges.



COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION

Usine de traitement

En 2016, l'usine a traité plus de 12 000 m³. Environ 1 650 m³ ont été traités dans un site de traitement situé à Saguenay.

En 2017, nous avons eu l'autorisation du ministère afin de transporter 7 000 m³ vers le site de l'Ascension mais nous avons utilisé 2 500 m³.

Les opérations de transport se sont déroulées entre le 15 et le 24 mars 2017.



M. Thériault se demande si la RMR a encore une marge de manœuvre dans son bassin. M. Simard répond que oui et que dans le cas contraire, l'organisation a des sites autorisés appartenant à des entreprises privées pour faire le transfert de lixiviat. M. Ste-Croix répond qu'actuellement du lixiviat est encore transporté vers ces sites.

M. Bondu revient sur la SAP et demande comment la RMR a fait ses estimations de quantité de lixiviat déversée à 60 m³? M. Ste-Croix répond que la RMR a une estimation des débits journaliers durant cette période. Puisqu'aucun déversement n'était observé le soir en quittant le site, et que le déversement a été constaté vers 7h00, l'écoulement a pu durer un maximum d'environ 14 heures. M. Bondu demande si la quantité ramassée est connue? M. Simard répond que c'est

environ l'équivalent d'un ½ camion (la quantité estimée n'a-t-elle pas été exprimée également en m³, svp l'indiquer ici). M. Pilote demande quel chemin le liquide a pris? Mme Lisa Gauthier répond qu'il est possible que le liquide se soit déplacé par les craques du roc. M. Ste-Croix montre sur la carte que l'eau a possiblement pris la direction de la rivière Bédard.

5. Rapport annuel

M. Dominic Simard fait la présentation du rapport annuel

COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION	
Suivi des opérations du LET - Rapport annuel –	
Opérations	
Matière résiduelle enfouie :	
Tonnage résidentiel :	27 924tm
Tonnage commercial :	16 267tm
Résidus procédés:	<u>4 090 tm</u>
Tonnage total :	48 281 tm
 Matériel de recouvrement :	
CRD broyé	11 867 tm
Sols propres	530 tm
Verre centre de tri	1 744 tm
Sable	0 tm
Sols faiblement contaminés	294 tm
Résidus de sols incinérés	<u>8 068 tm</u>
Tonnage Total :	22 503 tm



Mme Laberge se demande si le verre du centre de tri dans le matériel de recouvrement est la même chose que l'an passé? M. Simard répond que oui, actuellement au Québec, il n'y a aucun marché pour cette matière donc pour le moment elle est valorisée comme matériel de recouvrement. M. Ste-Croix précise que si la RMR avait une meilleure solution pour le verre elle la préférerait et de loin à celle de l'utiliser comme matériel de recouvrement, mais ce n'est pas le cas actuellement. Il ajoute que cette année, aucun sable propre n'a été nécessaire pour faire le recouvrement journalier du site. M. Pilote se demande comment est le processus de décomposition du verre? M. Bondu répond que c'est l'équivalent du sable. M. Ste-Croix acquiesce et ajoute que les matériaux de recouvrement ne doivent pas avoir d'éléments argileux de manière à éviter de créer des couches imperméables à l'eau et au biogaz... Mme Laberge se demande si l'entreprise Récupère Sol, avec ses matières résiduelles de sols faiblement contaminés, entre gratuitement à la RMR? M. Simard répond que non, ils doivent payer. Il spécifie que l'entreprise valorise aussi ses matières ailleurs qu'à la RMR.

COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION
Suivi des opérations du LET - Rapport annuel –
Opérations

Enfouissement dans les cellules 1, 2 et 3

Volume approximatif utilisé en 2016 : 60 060 m³

Portails de radiation : 5 alarmes mais toutes de faibles intensités

Balance: calibrée en avril et en septembre



M. Bondu demande si la source de radiation est toujours la même? M. Simard répond que oui, cela provient des hôpitaux, particulièrement des traitements en médecine nucléaire. Souvent, ce sont des résidus de traitement médical dans les culottes d'incontinence de patients qui font sonner l'alarme. Le chargement repasse habituellement après quelque temps et les sources sont disparues.

COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION
Suivi des opérations du LET – Rapport annuel –
Suivi environnemental

Suivi des eaux de lixiviation :

Volume traité : 12 288 m³

Dépassement de MES en janvier (110 mg/l vs 90mg/l)

Ajout du turbidimètre électronique

Suivi des objectifs environnementaux de rejet (OER)

Environ 110 paramètres mesurés, plus de 105 surpassent l'objectif

Usine de traitement encore en démarrage

Suivi des eaux souterraines:

Dépassement du seuil dans les PO- 06, PO-10 et PO-13

Dépassement en fer, sulfates, sulfures, manganèse, et en nitrites/nitrates

Suivi des eaux de surface:

Aucune eau de surface à la sortie des bassins de sédimentation

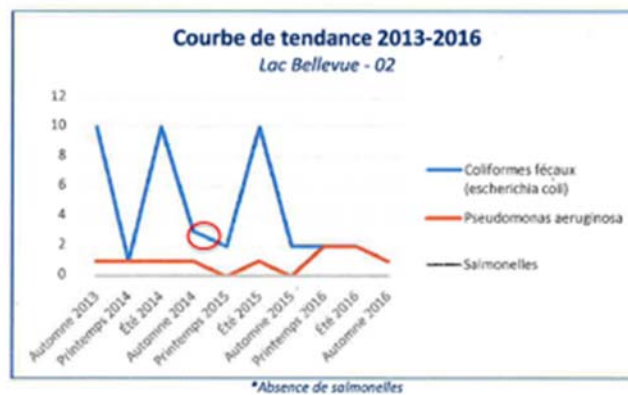


M. Bondu se demande quels sont les 5 paramètres qui ont été dépassés dans le suivi des OER? M. Simard répond que ce sont les nitrites et nitrates, dioxines et furanes chlorés totaux et les matières en suspension (MES). Mme Laberge se demande si c'est une entreprise en particulier qui est responsable des dépassements de dioxines et furanes? M. Simard répond que c'est difficile de déterminer si les résidus d'une entreprise sont responsables de ces dépassements,

mais que si c'était le cas, la RMR pourrait refuser ce type de dépôt dans le LET. Mme Laberge ajoute que les dioxines de furane sont très dangereuses. Mme Gauthier précise que ce n'est pas simple comme dossier, que les dioxines de furane peuvent provenir de partout. C'est une chose à surveiller. M. Pilote mentionne au groupe qu'il a mis la main sur une étude de l'Université de Montréal démontrant que des goélands ayant fréquenté un site d'enfouissement peuvent dégager des contaminants dans leurs fientes, même après plusieurs années sans y être retourné. Mme Gauthier poursuit en mentionnant que les dioxines de furane viennent d'une multitude de sources, mais principalement des produits chlorés notamment ceux provenant des papetières. Il y a encore beaucoup de sensibilisation à faire.

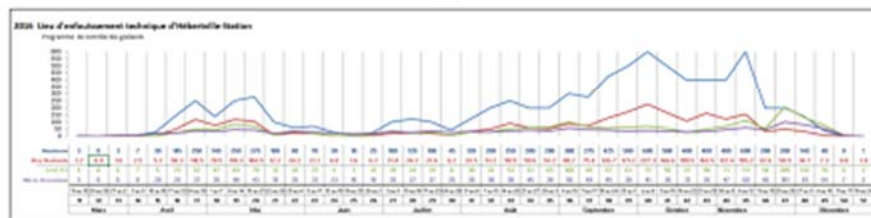
COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION Suivi des opérations du LET – Rapport annuel – Suivi environnemental

Échantillonnage des lacs environnants:
Firme SEDAC



COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION Suivi des opérations du LET – Rapport annuel – Suivi environnemental

Goélands :
Suivi continu fait au comité de vigilance



Dénombrement des goélands au LET en 2017

- Arrivés le 26 mars
- Environ 140 goélands ont été observés.



M. Pilote mentionne qu'avant l'arrivée du LET, il n'y avait pas de goéland au Lac Bellevue et que maintenant il y en a. Même phénomène pour les corneilles. Il demande si la RMR fait le décompte

des corneilles? M. Simard mentionne qu'il n'y a pas de décompte spécifique à cet effet, mais que ça suit la même courbe de tendance que pour les goélands. Cependant, comme la chasse aux corneilles est permise, un chasseur est embauché au printemps pour diminuer la colonie et effrayer les goélands.

6. Suivi du projet Saguenay

COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION Mise à jour suivi de l'entente Saguenay - Échéancier

Pour accueillir Saguenay le 1^{er} décembre 2017

Modification du décret pour augmenter le tonnage annuel

- Déposée au MDDELCC le 21 décembre 2016.
- 26 questions reçues à la Régie en lien avec cette demande :
Transport, les émissions atmosphériques, le climat sonore, le traitement du lixiviat, les types de matières et les frais de gestion post-fermeture.



COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION Mise à jour suivi de l'entente Saguenay - Échéancier

Pour accueillir Saguenay le 1^{er} décembre 2017

Modification du décret pour augmenter le tonnage annuel

- La Régie prépare actuellement un document qui permettra de répondre aux questions du Ministère.
- Par la suite, le Ministère fera l'analyse des réponses fournies par la Régie.
- Une deuxième série de questions pourrait être transmise à la Régie.
- Une fois que toutes les questions auront été répondues à la satisfaction du Ministère, celui-ci pourra faire l'analyse de la demande et préparer une recommandation pour le Conseil des ministres.



COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION

Mise à jour suivi de l'entente Saguenay - Échéancier

Pour l'agrandissement : nouveau décret

- L'avis de projet a été déposé au Ministère au cours de l'été 2016.
- Le Ministère a transmis la directive à la Régie pour le contenu de l'étude d'impact.
- Avant de rédiger l'étude d'impact, il faut bien définir le projet.



M. Pilote se demande si les zones avaient été présentées et le choix avait été déposé avec l'avis d'avant-projet? M. Ste-Croix répond que l'avis d'avant-projet est une intention qui est signalée au gouvernement et que par la suite ce dernier émet des directives. Par la suite, le projet se définit. Dans notre cas, le choix des zones est le maillon central de l'étude d'impact, il faut raffiner le projet et faire un choix et par la suite conclure l'étude d'impact. Pour le moment, rien n'a été déposé officiellement, car il reste encore des détails à confirmer.

COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION

Mise à jour suivi de l'entente Saguenay - Échéancier

Pour l'agrandissement : nouveau décret

Étape à franchir pour finaliser le choix de la zone d'agrandissement :

- Choix des sites (3 secteurs potentiels encore à l'étude).
 - Les travaux actuels sur le terrain visent à déterminer le niveau des eaux souterraines pour chacun des secteurs.
 - Ceci permettra de fixer la profondeur maximale des cellules ainsi que le volume total de matières résiduelles qu'il sera possible d'enfouir.
 - Par la suite seront confirmés les coûts d'enfouissement par tonne.
- Ces informations permettront de finaliser le choix du secteur qui sera retenu pour le projet d'agrandissement (note : il est possible que plus d'un secteur soit retenu).



M. Ste-Croix précise que l'étude d'impact est basée sur les études techniques. Mme Laberge se demande si la RMR doit refaire toute l'étude d'impact pour la modification du décret puisqu'une première avait déjà été faite pour le projet initial? M. Ste-Croix répond qu'une partie seulement est à refaire. Par exemple, les fouilles archéologiques ont déjà été faites

quand le terrain était vierge et aucun artéfact n'avait été trouvé. Donc, cette étude ne sera pas refaite. Ce sera essentiellement des mises à jour environnementales.

COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION

Mise à jour suivi de l'entente Saguenay - Échéancier

Pour l'agrandissement : nouveau décret

- Lorsque le choix du secteur sera finalisé (normalement, d'ici la fin-mai), les études techniques pourront être complétées (conception préliminaire de l'agrandissement, impact visuel, modélisation atmosphérique, production de lixiviat, etc.).
- Une fois les études techniques complétées, l'étude d'impact sera préparée et pourra être déposée au MDDELCC pour amorcer la procédure d'évaluation environnementale.



M. Bondu se demande à combien de temps la RMR estimait l'obtention d'un nouveau décret?
M. Rouleau répond que c'est environ 4 ans.

7. Suivi rapport de consultations publiques

Mme Stéphanie Fortin explique le suivi des consultations publiques.

COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION

Suivi des consultations publiques

Résumé de la démarche

- Deux soirées d'information (10 et 12 mai).
- 4 ateliers thématiques (PGMR, nuisances, agrandissement, transport et enfouissement – automne 2016).
- Visites du site (9 juillet, 15 octobre et 18 octobre).

Nombre de citoyens rencontrés : 450



COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION

Suivi des consultations publiques

Moyens de communication

- Site Internet
- Pages Facebook
- Lettres
- Publicités



COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION

Suivi des consultations publiques

Rapport :

- 22 recommandations
- Principales préoccupations :
 - proximité des résidences et l'impact sur la valeur des propriétés ;
 - les odeurs;
 - le bruit;
 - la présence de goélands;
 - la circulation des camions.



COMITÉ DE VIGILANCE LET HÉBERTVILLE-STATION

Suivi des consultations publiques

La suite ?

- Intégration des recommandations dans le projet.
- Présentation de la position de la Régie lors de l'annonce du projet soumis.



M. Pilote mentionne que dans le cadre des ateliers thématiques il avait trouvé bizarre que les gens discutent de réduction des déchets. Il trouve que ce n'était pas du tout à propos puisque le vrai sujet était l'agrandissement du site. Mme Fortin spécifie que l'atelier dédié à la réduction des déchets était une demande qui venait des citoyens et que la RMR avait le devoir d'écouter les citoyens sur ce sujet. M. Pilote précise que selon lui ce n'est pas en rencontre autour d'une table que les choses vont changer. M. Gilles Fortin dit que les voisins à proximité ont peur et que ces derniers ont des préoccupations différentes des autres. M. Pilote trouve que les gens ne parlaient pas des vrais enjeux.

8. Suivi Lac Bellevue

M. Pilote fait le suivi sur la situation de son lac. Il mentionne que les résidents ne sont pas d'accord avec le projet. Un mémoire a été déposé début janvier à la RMR afin de savoir où seront les plates-formes de compostage. Il devrait rencontrer la RMR à la fin mai afin de faire valoir leurs revendications. Il dit qu'au Lac Bellevue personne n'est réellement optimiste face au projet tel qu'envisagé pour le moment. Pour sa part, il n'est pas d'accord avec la zone 3, ni la zone 2 et ni la zone 1. Il trouve que la RMR a vendu le projet de force et considère que l'endroit n'est pas approprié pour ça.

M. Bondu demande à ce que la prochaine rencontre soit convoquée dès que la RMR aura statué sur le projet final, soit la semaine suivante. M. Pilote demande à M. Bondu si l'OBV ne pourrait pas faire une étude sur les risques encourus pour le Lac Bellevue avec la zone 3? M. Bondu répond que ce serait possible, mais que la RMR devra le faire de toute manière, car elle en a l'obligation.

9. Prochaine rencontre

La date de la prochaine rencontre est à confirmer. Il est convenu qu'elle se fasse lorsque la RMR aura statué sur le projet final. Les membres seront informés par courriel de l'échéancier.

10. Levée de la rencontre

L'assemblée est levée à 15 h 40.

Stéphanie Fortin

Secrétaire du comité de vigilance – LET d'Hébertville-Station

Directrice des communications – Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean